

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 34  
Procurations : 13  
Votants : 46  
Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

**Secrétaire de séance** : Patrick MAISONNEUVE

**Absents** : R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNSLAGER

**En présence des suppléants non votants** :

**Objet** : Compte administratif 2021 - Budget annexe pépinière L'Espéidou.

L'arrêté des comptes de la pépinière L'Espéidou est constitué par le vote du conseil communautaire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2021, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 dont les résultats s'établissent comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Recettes 113 750.55 €  
Dépenses 105 776.70 €  
Excédent de fonctionnement de l'exercice 7 973.85 €

**Section d'investissement :**

Recettes 34 400.00 €  
Dépenses 2 512.00 €  
Excédent d'investissement de l'exercice 31 888.00 €

**Restes à réaliser :**

Recettes 0.00 €  
Dépenses 1 040.00 €

### Résultats définitifs

Résultat de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement de l'exercice	7 973.85 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2021</b>	<b>7 973.85 €</b>
Résultat d'investissement reporté	
Excédent d'investissement de l'exercice	31 888.00 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2021</b>	<b>31 888.00 €</b>

- **DE DIRE** que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 7 973.85 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 12 avril 2022  
Le Président, Max TOURVIEILHE

